

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUEDépartement : **Charente-Maritime**Commune : **Saint-Jean-d'Angély**N° INSEE : **17347**Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier : **Vals de Saintonge Communauté**Délibération du conseil municipal du **23 septembre 2021**Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral :
N°2021-1782 du 30 juin 2021**CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE**

Natures	Nombres		Coeffi- cients de pondé- ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	20	X	2	=	40
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret et non classés		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés	18	X	4	=	72
Emplacements en terrain de camping	99	X	3	=	297
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances		X	1	=	
Résidences secondaires	106	X	5	=	530
Chambre d'hôtes	10	X	2	=	20
Anneaux de plaisance	Non concerné	X	4	=	
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					959
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					6886
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					13.92